



BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2020 a permis d'élaborer le budget primitif communal 2020. Ce budget voté par chapitre et par opération se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les sommes proposées dans chaque section détaillent les dépenses et recettes.

I. La section de fonctionnement

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2020 en dépenses et en recettes s'élève à 4.402 902,00€.

A. Les dépenses

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général (prévision) sont évaluées à 1 272 220,00€.

Dans l'ensemble, le prévisionnel des dépenses présentent une très légère augmentation, environ 0,2%, par rapport au prévisionnel 2019. Le budget alloué au carburant, l'alimentation, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires, les contrats de services extérieurs, les fêtes et cérémonies et les frais de nettoyage des locaux sont maintenus.

Certains ont été réduits : l'électricité, les contrats d'assurance, les frais de télécommunication.

Une légère hausse est à souligner à la ligne des frais d'acte et contentieux, les contrats de maintenance due aux différentes obligations règlementaires : chauffage, VMC, ascenseur, logiciels, etc...

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges concernant le personnel représentent 1 537 590,00€.

La suppression des emplois aidés impacte le poste du personnel non titulaire afin de maintenir le même niveau de service que pour les années 2017, 2018 et 2019, en matière de propreté du village et de nettoyage et entretien des bâtiments. De surcroît, la collectivité fait également appel à du personnel non titulaire pour remplacer les absences pour maladie et les agents en disponibilité.

L'augmentation des charges de personnel titulaire s'explique notamment par le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T) d'une part ; et l'application statutaire du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R).

3) Les autres charges de gestion (chapitre 65)

Les prévisions budgétaires au chapitre 65 s'élèvent à 212 350€.

La subvention allouée au CCAS reste identique à l'année précédente.

Les autres postes restent sensiblement les mêmes, notamment les subventions aux associations.

4) Les charges financières (chapitres 66 et 16)

L'annuité de la dette est évaluée à 424 200€ (133 000€ d'intérêt et 291 000€ en capital) au 1^{er} janvier 2020, soit 111,00€/habitant (109,02€/habitant en 2019 et en 2018 : 111,26€/habitant).

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces charges baissent fortement d'année en année puisqu'elles représentent la participation au transfert de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes.

6) les dotations aux provisions (chapitre 68)

La somme de 145 638,00€ est provisionnée dans le cadre du règlement de contentieux et la somme de 2 500€ est une provision pour restes à recouvrer.

B. Les recettes

1) La fiscalité (chapitre 73)

Le produit de la fiscalité 2020 (impôts directs et autres taxes) est évalué à 2 115 456€ du fait de la reprise des bases 2019 pour la fiscalité directe.

Les taux communaux quant à eux n'ont pas augmenté depuis 2013. En 2020, les taux restent les suivants :

Taxe d'habitation : 16.83%

Taxe foncier bâti : 30.64%

Taxe foncier non bâti : 82.84%

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre est estimé à 1 092 433€ pour 2020.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée rester stable à 332 800€. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est maintenue à 367 000€ et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est également maintenue à 119 000€.

Le montant cumulé de ces dotations est donc estimé à 818 800€.

3) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)

Il est évalué à 32 220€ et inclut notamment les revenus locatifs immobiliers pour 25 220€.

II. La section d'investissement

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2019 en dépenses et en recettes s'élève à 1 800 156,00€.

A. Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent 1 800 156€ (814 331€ + RAR : 985 825€).

Outre la poursuite et l'achèvement de la réhabilitation et mise en accessibilité de la médiathèque, d'importantes opérations sont prévues : Eclairage public dans le cadre des économies d'énergie, fin des travaux d'électrification (Rue Notre-Dame), fin des travaux d'économies d'énergies sur des bâtiments communaux (Menuiseries de la salle des fêtes), acquisitions foncières dans le cadre de la mise en œuvre du schéma général des voiries, tranche supplémentaire de vidéo-protection, et chemins ruraux notamment.

Sont également prévus pour la Gare, les travaux de réfection de la façade, de la verrière ainsi que la mise en accessibilité des abords du bâtiment ; la tranche 3 de la voie verte avec l'installation d'une passerelle en lieu et place du « Pont Noir » ; la mise en valeur paysagère de l'entrée du cimetière ancien ; et, enfin, la continuité des travaux de l'Ad'AP.

Les études sur les dernières tranches du cimetière et de la voie verte se poursuivent en 2020.

B. Les recettes

Les estimations de recettes qui permettent de financer l'investissement sont principalement :

- les subventions (453 100€)
- le Fonds de Compensation de la TVA (110 000€)
- la Taxe d'aménagement (25 000€)
- le produit des cessions immobilières à réaliser (150 000€)

III. L'équilibre budgétaire

L'équilibre du budget principal 2020 est assuré par l'autofinancement prévisionnel qui s'établit à 957 846€ (chapitre 021+chapitre 001+article 1068), complété par les recettes d'investissement ci-dessus détaillées.

Le Maire : Claude VALERO

